



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017-075

*** * ***

Objet :

DDS : Etat / FIPD et DDCS 2017

Médiateur de rue

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h40 – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie à 18h35 - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOREL Joëlle – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier – BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - POURTIER Jean Luc à VAILHE Bruno – CABOCHE Chrystelle à COLOMBIER François – PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

Absents : MATEO Amélie à 19h30 – LECOMTE Olivier

Convocation du 06 septembre 2017

Madame SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable de recruter un médiateur de rue pour, suite aux dégradations constatées ces derniers temps, restaurer la tranquillité des habitants, sécuriser les espaces publics afin que les riverains réapproprient ces lieux, diminuer le sentiment d'insécurité, favoriser le dialogue entre les habitants.

Ce médiateur agirait en partenariat avec les animateurs de la maison des jeunes et les policiers municipaux.

Ce projet s'inscrit dans les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Gignac, Aniane et Saint André de Sangonis.

Pour mener à bien ce projet sur une année, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.